

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Réception / / **20** par

Règlement

Observations

Enregistrement / / **20** par



DOSSIER D'INSCRIPTION

2011-2012

N.B. : Merci de bien vouloir remplir ce dossier en lettres capitales, en indiquant une lettre par case.

Choisissez votre centre d'inscription

■ Cnam d'AIX-EN-PROVENCE

2, cours des Arts et Métiers - 13100 Aix-en-Provence
Tél. : 04 42 38 00 65 - Fax: 04 42 38 33 32
E-mail : aix@cnam.fr

■ Cnam de MARSEILLE

12, place des Abattoirs - 13015 Marseille
Tél. : 04 96 16 10 35 - Fax : 04 91 51 52 68
E-mail : marseille@cnam.fr

■ Cnam de NICE

41, boulevard Napoléon III
06206 Nice cedex 3
Tél. : 04 93 71 49 99
Fax: 04 93 83 13 56
E-mail : nice@cnam.fr

■ Cnam d'ISTRES

(partenariat CFAI Provence)
Z.A.C. de Trigance
8, chemin de Capeau - 13800 Istres
Tél. : 04 42 11 44 00 - Fax : 04 42 11 00 04
E-mail : cfa@cfaiprovence.asso.fr

■ Cnam d'AVIGNON

(partenariat CFAI84 et AFPI84)
Technopole Agroparc - 60, chemin de Fontanille
B.P. 1242 - 84911 Avignon cedex 9
Tél. : 04 90 81 54 50 - Fax: 04 90 81 54 51
E-mail : avignon@cnam.fr

N'oubliez pas de joindre à votre dossier :

- 2 photos d'identité avec vos nom et prénom inscrits au dos.
- 1 photocopie de la carte d'identité.
- Salarié : copie du dernier bulletin de salaire.
- Demandeur d'emploi : copie carte pôle emploi ou attestation du mois.
- Ressortissant hors Union Européenne : copie du titre de séjour valide avec la mention "salarié" ou "étudiant".
- Si première inscription : copie des diplômes acquis.
- 1 chèque libellé à l'ordre de "ARCnam PACA".

Libellé certification préparée

Code

Vos informations

INFORMATIONS PERSONNELLES

Civilité Madame Monsieur Mademoiselle

Nom

Nom de jeune fille

Prénom

Né(e) le / / **19** à

Département de naissance Pays de naissance

Nationalité⁽¹⁾



⁽¹⁾ Pour les ressortissants étrangers : joindre une photocopie de votre carte de séjour valide portant la mention «salarié» ou «étudiant» ou un récépissé de demande de renouvellement.

IDENTIFIANTS

N° BEA ou INE⁽²⁾

⁽²⁾ Délivré depuis 1995, le numéro figure sur le relevé de notes du baccalauréat (n°BEA) et sur la carte d'étudiant (n°INE).

Avez-vous déjà été inscrit(e) au Cnam PACA ? Oui Non

Si oui, indiquez votre numéro d'auditeur

COORDONNEES

Adresse domicile

Code postal Ville

Pays

Téléphone domicile Téléphone portable

Courriel

SONDAGE

Comment avez-vous connu le Cnam ?

- 01 Publicité ou article dans un journal d'annonces
- 02 Article de presse locale
- 03 Article de presse nationale
- 04 Relations
- 05 Votre entreprise
- 06 Pôle Emploi
- 07 Internet
- 08 Mailing
- 09 Affiche
- 12 Cabinet conseil/ CIBC
- 13 Tract
- 14 Radio
- 99 Autres

Les informations recueillies par le Conservatoire National des Arts et Métiers de Provence-Alpes-Côte d'Azur font l'objet d'un traitement informatique destiné à assurer la gestion administrative et pédagogique des élèves et à établir des statistiques pour le Cnam et le Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Conformément à la loi « Informatique et Libertés », vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et être informé des données enregistrées vous concernant, veuillez vous adresser au secrétariat de votre centre d'inscription.

Diplômes obtenus en France

DIPLÔME DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Choisir un diplôme

- 00 Aucun diplôme
- 11 CAP, BEP, BEPC...
- 12 CFPA 1er degré
- 13 Brevet professionnel
- 20 Autre diplôme homologué de niveau inférieur au Bac
- 4F ESEU (série A ou B) examen spécial d'entrée en université ou DAEU
- 4G BAC général
- 4P BAC professionnel
- 4T BAC Technologique

Spécialité

Codez la spécialité de votre diplôme en vous reportant au **tableau 1**, en bas de cette page

Année d'obtention

DIPLÔME DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Choisir un diplôme

- 62 CFPA 2ème degré
- 63 DEUG, DEUST
- 64 BTS
- 65 DUT
- 67 Autre diplôme homologué de niveau BAC+2
- 70 Licence
- 71 Autre diplôme homologué de niveau BAC+3
- 73 Maîtrise, Master 1
- 74 Autre diplôme homologué de niveau BAC+4
- 80 Ecole supérieure de commerce
- 81 Diplôme d'ingénieur
- 82 DEA, DESS, Master 2 (professionnel ou recherche)
- 84 Doctorat
- 90 Autre diplôme homologué de niveau BAC+5

Spécialité

Codez la spécialité de votre diplôme en vous reportant au **tableau 1**, en bas de cette page

Année d'obtention

Merci de nous indiquer si vous avez obtenu un second diplôme de l'enseignement supérieur

Code du diplôme

Reportez-vous à la liste ci-dessus

Spécialité

Codez la spécialité de votre diplôme en vous reportant au **tableau 1**, en bas de cette page

Année d'obtention

Diplômes obtenus à l'Étranger

DIPLÔME OBTENU À L'ÉTRANGER

Choisir un diplôme

- 4E BAC ou diplôme de même niveau
- 60 Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau BAC+2
- 65 Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau BAC+3
- 71 Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau BAC+4
- 79 Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau BAC+5 ou plus

Spécialité

Codez la spécialité de votre diplôme en vous reportant au **tableau 1**, en bas de cette page

Année d'obtention

Diplômes préparés

Merci d'indiquer le plus haut diplôme que vous ayez préparé sans l'obtention de ce dernier.

PLUS HAUT DIPLÔME PRÉPARÉ

Choisir un diplôme

- 30 Terminale sans succès au baccalauréat
- 52 Préparation FPA 2ème degré
- 53 Préparation DEUG
- 54 Préparation BTS
- 55 Préparation DUT
- 57 Préparation autre diplôme homologué de niveau Bac+2
- 70 Préparation Licence
- 71 Préparation autre diplôme homologué de niveau Bac+3
- 73 Préparation Maîtrise
- 74 Préparation autre diplôme homologué de niveau Bac+4
- 75 Préparation École Supérieure de Commerce
- 76 Préparation Diplôme d'ingénieur
- 78 Préparation DEA, DESS, Master 2
- 83 Préparation Doctorat
- 90 Préparation autre diplôme homologué de niveau au moins égal à bac+5

TABLEAU 1 - CODES DES SPÉCIALITÉS

- | | |
|--|--|
| 00 - Aucune | 07 - Médecine, pharmacie, odontologie, carrière de la santé |
| 01 - Mathématiques, informatique (scientifique ou de gestion) | 08 - Autres formations industrielles ou scientifiques |
| 02 - Electricité, électronique | 09 - Droit, sciences politiques, carrières juridiques |
| 03 - Mécanique | 10 - Sciences économiques, AES, gestion, commerce, GEA |
| 04 - Chimie | 11 - Lettres, langues, arts, histoire, géographie |
| 05 - Autres sciences physiques (matériaux, thermique, génie civil) | 12 - Sociologie, psychologie, information, communication, carrières sociales |
| 06 - Biologie, biochimie, physiologie, agro | 13 - Autre formation tertiaire |

Votre situation

Année d'entrée dans la vie active

VOTRE SITUATION FACE À L'EMPLOI

Actuellement vous êtes dans la situation suivante :

Ne sélectionnez qu'un seul et unique choix.

Vous occupez un emploi (cochez la case correspondant à votre catégorie socioprofessionnelle)

Agriculture :

11 Agriculteurs, horticulteurs, éleveurs, etc. (exploitants et salariés).

Artisans, commerçants, chefs d'entreprises :

- 21 Artisans
- 22 Commerçants et assimilés
- 23 Chefs d'entreprise

Cadres et professions intellectuelles supérieures :

- 31 Professions libérales
- 33 Cadre de la fonction publique
- 34 Professeurs, professions scientifiques
- 35 Professions de l'information, des arts et des spectacles
- 37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
- 38 Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise

Professions intermédiaires :

- 42 Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
- 43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social
- 44 Clergé, religieux
- 45 Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
- 46 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
- 47 Techniciens
- 48 Contremaîtres, agents de maîtrise
- 49 Techniciens supérieurs

Employés et assimilés :

- 52 Employés civils et agents de service de la fonction publique
- 53 Policiers et militaires
- 54 Employés administratifs d'entreprise
- 55 Employés de commerce
- 56 Personnels des services directs aux particuliers

Ouvriers et assimilés :

- 62 Ouvriers qualifiés de type industriel
- 63 Ouvriers qualifiés de type artisanal
- 64 Chauffeurs
- 65 Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
- 67 Ouvriers non qualifiés de type industriel
- 68 Ouvriers non qualifiés de type artisanal
- 69 Ouvriers agricoles

Statut de l'emploi

Ne sélectionnez qu'un seul et unique choix.

- CDI ou Titulaire de la fonction publique CDD Emploi aidé (Contrat emploi solidarité, de professionnalisation, etc.) Intérim
- Apprenti sous contrat Autre Profession libérale, indépendant ou chef d'entreprise

Durée de votre expérience professionnelle : Inférieure à 1 an Entre 1 et 2 ans Entre 2 et 3 ans Supérieure à 3 ans

Temps de travail : Temps complet Temps partiel (< mi-temps) Temps partiel (> mi-temps)

Si vous êtes demandeur d'emploi

Demandeur premier emploi : Oui Non

Prescripteur : Pôle Emploi Mission locale Ville prescripteur : Date cessation d'activité : / /

Bénéficiaire du RMI ou RSA : Oui Non

Si vous occupez un emploi, veuillez remplir le cadre ci-dessous :

VOTRE ENTREPRISE

Données obligatoires strictement confidentielles qui ne seront transmises ni à votre employeur, ni à un tiers.

Raison sociale	<input type="text"/>
Nom de l'employeur *	<input type="text"/>
Adresse	<input type="text"/>
Code postal	Ville <input type="text"/>
N° Siret ** (obligatoire)	Code NAF ou APE ** <input type="text"/>
Téléphone entreprise	Fax entreprise <input type="text"/>
Courriel entreprise	<input type="text"/>

* Personne à contacter pour le suivi administratif et comptable du dossier. **Figurant sur votre bulletin de salaire.

Taille de l'établissement dans lequel vous travaillez 1 à 9 10 à 49 50 à 499 500 à 999 1000 et plus

Taille du groupe auquel vous appartenez 1 à 9 10 à 49 50 à 499 500 à 999 1000 et plus

Veuillez cocher la case correspondant au secteur d'activité de votre entreprise

Agriculture :

01 Agriculture, pêche

Industries :

- 02 Agroalimentaire
- 03 Industrie du bois, ameublement
- 04 Caoutchouc et matières plastiques
- 05 Chimie, verre
- 06 Construction automobile et matériel de transport terrestre
- 07 Construction mécanique
- 08 Construction navale, aéronautique, armement
- 09 Industrie du cuir et de la chaussure
- 10 Energie (EDF, GDF, pétrole, gaz, eau)
- 11 Construction de matériel électrique et électronique

12 Industrie pharmaceutique et parachimique

13 Production de matériaux de construction, minerais

14 Production de matériels informatiques

15 Métallurgie, sidérurgie

16 Recherche sur le nucléaire

17 Papier, carton

18 Imprimerie, presse, édition

19 Industrie textile et de l'habillement

Bâtiment et travaux publics :

20 Bâtiment, travaux publics, génie civil

Tertiaire :

- 21 Assurance
- 22 Banques, crédit-bail immobilier

23 Commerce

24 Hôtels, cafés, restaurants

25 Immobilier

26 Société de service aux entreprises (y compris informatique)

27 Télécommunications et postes

28 Transports

29 Autres services marchands (administration, enseignement, recherche publique, collectivités territoriales ou internationales)

30 Services non marchands (administration, enseignement, recherche publique, collectivités terri ou inter)

Autres :

31 Cas non prévus

Votre téléphone professionnel

Votre courriel professionnel

Le Conservatoire National des Arts et Métiers (Cnam) est un grand établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, fondé en 1794, dont la vocation est de soutenir et de diffuser l'innovation au sein du monde professionnel. Les élèves du Cnam se caractérisent par la grande diversité de leurs profils et de leurs parcours. Ils partagent ensemble des valeurs fortes : la volonté de progrès au sein du monde du travail, la croyance en l'éducation comme mode d'élévation sociale et personnelle, la capacité à se remettre en cause et à se perfectionner tout au long de la vie, l'esprit d'ouverture et d'échanges. Dans le cadre des enseignements du Cnam, l'élève s'engage à respecter les autres adultes, élèves et enseignants.

Formalités d'accès au Cnam et extraits du règlement intérieur :

► STATUT DE L'ÉLÈVE (extrait de l'art. 7)

La qualité d'élève est conférée aux adultes inscrits au Cnam. Une carte d'élève est délivrée pour la durée de l'année universitaire en cours. Au cours de sa formation et à l'issue de celle-ci, l'élève est invité à participer à la vie du Cnam lors des séances d'enseignement,

à travers des espaces de dialogue sur Internet ou dans le cadre des associations. Cette carte, ainsi que l'inscription au Cnam, ne délivrent pas le statut d'étudiant et ne permettent pas d'obtenir un titre de séjour.



► INSCRIPTION ET TARIFS (extrait de l'art. 9)

Nul ne peut s'inscrire, le même semestre, à la même unité d'enseignement, dans plusieurs centres du réseau Cnam.

Pour chaque enseignement du Cnam, deux tarifs d'inscription sont proposés :
► un tarif individuel qui peut, selon le cas, être subventionné par le Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur au titre de la promotion sociale et professionnelle,
► un tarif employeur.

En acceptant, à chaque fois qu'il le peut, d'accomplir les formalités nécessaires à la prise en charge de ses formations par son employeur ou un autre organisme, l'élève valorise sa démarche individuelle et participe à la mission du Cnam de garantir l'accès à tous et partout à la formation.

Il est formellement interdit à un élève bénéficiant du tarif individuel de se faire rembourser par son employeur ou tout autre organisme.

► ACCÈS À INTERNET

Le bon déroulement des formations au Cnam implique que l'élève puisse accéder à Internet de façon régulière par ses propres moyens.

L'accès à Internet permet à l'élève de bénéficier des ressources pédagogiques liées à sa formation, des informations de scolarité (planning des cours, historique des notes, annales d'examen, ...) et des autres services Cnam (conférences en ligne, forums avec les autres élèves, actualités, offres d'emploi, ...).

L'utilisation par l'élève des ressources mises à disposition sur la plateforme Plei@d dans un cadre ne relevant pas de l'enseignement Cnam, pourra faire l'objet de poursuites judiciaires.

Certaines informations administratives et pédagogiques étant transmises via la messagerie intégrée à la plateforme Plei@d, le relevé de la messagerie doit être effectué au moins 2 fois par semaine.

► SEUILS D'OUVERTURE DES ENSEIGNEMENTS

Les contraintes de calendrier induites par la semestrialisation impliquent que 3 semaines après le démarrage du semestre, les unités d'enseignement n'ayant pas atteint le nombre minimum requis d'inscriptions seront reportées au semestre suivant ou annulées. Les droits versés concernant ces UE vous seront remboursés sur l'année d'inscription.

Votre inscription ne sera effective qu'au terme d'un délai de 10 jours après la signature du dossier d'inscription ayant valeur de contrat.

► PRÉSENCE ET ASSIDUITÉ AUX COURS (extrait de l'art.14)

Pour les élèves sous contrat de formation (financement employeur), l'assiduité à tous les enseignements est obligatoire. Toute absence non justifiée donne lieu à une information de l'organisme de prise en charge. L'assiduité est contrôlée par les feuilles d'émargement et les relevés de connexions à la plateforme Plei@d.

► REMBOURSEMENT (extrait de l'art. 8)

Dans un délai de 10 jours à compter de la signature du présent contrat, l'élève peut se rétracter et demander le remboursement de son inscription par lettre recommandée avec accusé de réception. La demande de remboursement ne peut porter que sur les frais de formation. Le droit d'adhésion annuel reste acquis au Cnam. Passé ce délai de 10 jours francs, aucun remboursement n'est possible sauf en cas de force majeure.

► EXAMENS (extraits des art. 3, 4, 6)

Chaque unité d'enseignement donne lieu à un contrôle de connaissances, soit par un contrôle continu, soit par un examen annuel, soit par combinaison de ces procédés.

Une convocation à l'examen annuel terminal de 1ère session est adressée par la scolarité à tous les élèves régulièrement inscrits à l'enseignement. Les élèves qui ont échoué à la 1ère session sont convoqués à la 2ème session.

Il n'est pas envoyé de convocation pour les examens partiels ou les examens de travaux pratiques.

Il est formellement interdit de se présenter le même semestre à un même examen dans différents centres d'enseignement du centre régional. Il n'est organisé qu'une seule session de rattrapage par année académique.

Il est interdit de se présenter à un examen réussi pour améliorer sa note. Pour les élèves en formation à distance, seuls les candidats ayant confirmés leur présence aux examens par retour du coupon-réponse, seront autorisés à se présenter aux épreuves.

La carte d'élève Cnam ainsi qu'une pièce d'identité sont exigées à l'entrée des salles d'examen. Les candidats ne sont admis à composer que pour les enseignements auxquels ils ont été régulièrement inscrits.

Les résultats des examens ne sont définitifs qu'après la réunion du jury. Une attestation de succès est remise à l'élève pour chaque unité d'enseignement acquise.

► COORDONNÉES PERSONNELLES

L'élève est tenu d'indiquer par courrier à son centre d'inscription Cnam toute modification de ses coordonnées personnelles en cours d'année. L'élève dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent (article 34 de la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978).

► CONNAISSANCE DES CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DES CERTIFICATIONS CNAM (extrait de l'art. 7)

Les diplômes du Cnam sont délivrés aux élèves qui en font la demande, conformément aux règlements de délivrance des dits diplômes.

L'élève est tenu de lire attentivement les conditions de délivrance de la certification sur laquelle il s'inscrit et de porter particulièrement son attention sur l'expérience professionnelle éventuellement requise ainsi que sur les conditions d'accès.

► DISCIPLINE (extrait de l'art. 22)

En cas de fraude, tentative de fraude ou complicité de fraude commise à l'occasion d'une inscription ouvrant accès à une formation conduisant à un diplôme délivré par le Cnam, d'une épreuve de contrôle continu ou d'un examen conduisant à l'obtention d'un diplôme du Cnam, la procédure disciplinaire est celle en vigueur au Cnam Paris.

En cas de :

- non respect des dispositions incluses dans le règlement intérieur,
- comportement fautif de la part de l'élève envers le personnel du centre, les enseignants, les autres élèves ou toute autre personne, le centre peut prendre une ou plusieurs des sanctions suivantes : avertissement, exclusion temporaire, exclusion définitive.

Si le comportement fautif est constitutif d'un délit (vol, violence, piratage informatique, ...), le centre se réserve le droit d'engager toute poursuite devant les tribunaux compétents.

Lorsque l'agissement de l'élève a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive ne peut être prise sans information préalable de l'élève des griefs retenus contre lui et sans entretien préalable.

L'ÉLÈVE EST TENU DE LIRE ATTENTIVEMENT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR AFFICHÉ DANS SON CENTRE D'INSCRIPTION.

Date / /

Signature précédée de la mention « Bon pour adhésion »